

Séance du : 27 Janvier 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/01/03

<p>Date Convocation 20/01/2026</p> <p>Date Affichage 20/01/2026</p> <p>Nombre de Conseillers :</p> <table><tr><td>- en exercice</td><td>27</td></tr><tr><td>- présents</td><td>16</td></tr><tr><td>- procurations</td><td>04</td></tr><tr><td>- absents</td><td>07</td></tr></table>	- en exercice	27	- présents	16	- procurations	04	- absents	07	<p>Le 27 Janvier Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p>PRESENTS 16 : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Valérie AURIAUX, Michel CHARUAU, Jean-Marie CAMBRELENG, Alice MARTIN, Sandrine TARAUD, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p>PROCURATIONS 4 : Judith LE RALLE, Didier MARTIN, Sophie FERRY, Line CHARUAU, qui ont donné respectivement procuration à Laurent CHAUVET, Manuella AUGEREAU, Valérie AURIAUX et Patrice BERNARD.</p> <p>ABSENTS 7 : Michel BRUNEAU, Didier Gustave MARTIN, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Stéphane GILOT, Jérôme GEAY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU et Dany HERBRETEAU.</p> <p>SECRETAIRE : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	27								
- présents	16								
- procurations	04								
- absents	07								

OBSERVATOIRE DE LA FREQUENTATION DE L'ÎLE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE DEPARTEMENT DE VENDEE ET L'OFFICE DE TOURISME (2026-2031)

Rapporteur : Carole CHARUAU

De manière à pouvoir centraliser les informations de fréquentation de l'île, l'Office de Tourisme de l'Île d'Yeu et la Commune ont co-acquis une solution informatique, développée par la société Studio Matavai. Cette application permet de recenser, pour chaque bateau arrivant ou quittant l'île, le nombre de passagers. Ainsi, les statistiques recueillies permettent de connaître le nombre de personnes présentes sur l'île et d'adapter les politiques de prévention et sécurité, de mieux percevoir la population accueillie, etc.

Pour garantir l'exactitude des données, il est convenu avec le Département de confier aux surveillants des ports départementaux de Fromentine, de l'Île d'Yeu et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie la mission de collecter ces données auprès des compagnies afin de les saisir dans l'application.

Aussi, il est proposé de signer une convention entre la Mairie, l'Office de tourisme et le Département de Vendée afin de définir les conditions du partenariat entre le Département de la Vendée et la Commune de l'Île d'Yeu dans le cadre de l'utilisation de la solution logicielle mise en place pour l'évaluation de la fréquentation à l'Île d'Yeu.

Cette convention est d'une durée de 6 ans, reconductible de manière expresse par voie d'avenant.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (20 voix) :

- ♦ **APPROUVE** le projet de convention joint à la présente délibération,
- ♦ **AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,

Carole CHARUAU